

Taux d'intérêt du barème des participations et taux de rendement du compte des contrats avec participation

Rendements historiques

Le tableau suivant montre la comparaison du taux de rendement historique du fonds avec participation et du taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) de l'Équitable avec d'autres placements et indicateurs économiques bien connus. Le TIBP est un taux lissé, avant déduction des frais, et tient compte de certains avantages fiscaux.

Le taux historique du fonds avec participation traduit le rendement réel des placements généré au cours d'une année civile, après déduction des frais de placement. Ce calcul repose sur le rendement comptable pour l'actif à revenu fixe et sur l'évaluation à la valeur du marché pour l'actif à revenu non fixe.

Année	Taux de rendement du fonds avec participation	Taux d'intérêt du barème des participations (TIBP)	Indice de rendement global S&P/TSX	Taux d'intérêt des obligations du gouvernement du Canada de 5 à 10 ans	Taux d'intérêt du CPG de 5 ans	Indice des prix à la consommation
1989	10,27 %	11,30 %	21,37 %	9,83 %	10,30 %	5,20 %
1990	10,18 %	11,30 %	-14,80 %	10,82 %	11,20 %	5,00 %
1991	10,04 %	11,30 %	12,02 %	9,36 %	9,30 %	3,80 %
1992	9,60 %	10,70 %	-1,43 %	8,16 %	7,80 %	2,10 %
1993	9,55 %	10,70 %	32,55 %	7,24 %	6,40 %	1,70 %
1994	9,63 %	10,20 %	-0,18 %	8,26 %	7,40 %	0,20 %
1995	9,43 %	10,20 %	14,53 %	7,93 %	7,10 %	1,80 %
1996	9,14 %	9,60 %	28,35 %	6,86 %	5,60 %	2,20 %
1997	8,54 %	10,00 %	14,98 %	5,87 %	4,70 %	0,80 %
1998	8,32 %	9,10 %	-1,58 %	5,26 %	4,40 %	1,00 %
1999	8,23 %	8,80 %	31,71 %	5,56 %	4,80 %	2,60 %
2000	8,23 %	8,80 %	7,41 %	5,96 %	5,30 %	3,20 %
2001	7,74 %	8,80 %	-12,57 %	5,32 %	4,00 %	0,70 %
2002	8,02 %	8,80 %	-12,44 %	5,08 %	3,90 %	3,80 %

Année	Taux de rendement du fonds avec participation	Taux d'intérêt du barème des participations (TIBP)	Indice de rendement global S&P/TSX	Taux d'intérêt des obligations du gouvernement du Canada de 5 à 10 ans	Taux d'intérêt du CPG de 5 ans	Indice des prix à la consommation
2003	7,70 %	8,40 %	26,72 %	4,54 %	3,10 %	2,10 %
2004	7,64 %	8,20 %	14,48 %	4,34 %	2,90 %	2,10 %
2005	7,48 %	8,20 %	24,13 %	3,89 %	2,70 %	2,10 %
2006	7,59 %	7,90 %	17,26 %	4,18 %	3,20 %	1,70 %
2007	7,30 %	7,90 %	9,83 %	4,25 %	3,30 %	2,40 %
2008	4,92 %	7,90 %	-33,00 %	3,36 %	3,01 %	1,20 %
2009	8,58 %	7,40 %	35,05 %	2,84 %	1,95 %	1,30 %
2010	7,80 %	7,10 %	17,61 %	2,88 %	2,00 %	2,40 %
2011	6,00 %	7,10 %	-8,71 %	2,47 %	1,87 %	2,30 %
2012	7,34 %	6,80 %	7,19 %	1,63 %	1,65 %	0,80 %
2013	8,54 %	6,80 %	12,99 %	1,99 %	1,63 %	1,20 %
2014	8,25 %	6,80 %	10,55 %	1,86 %	1,92 %	1,50 %
2015	4,03 %	6,80 %	-8,32 %	1,19 %	1,47 %	1,60 %
2016	7,23 %	6,50 %	21,08 %	1,02 %	1,41 %	1,50 %
2017	6,90 %	6,50 %	9,10 %	1,61 %	1,39 %	1,90 %
2018	3,70 %	6,35 %	-8,89 %	2,22 %	1,69 %	2,00 %
2019	7,49 %	6,20 %	22,90 %	1,53 %	2,08 %	2,20 %
2020	5,15 %	6,20 %	5,60 %	0,65 %	1,28 %	0,70 %
2021	11,07 %	6,05 %	25,09 %	1,27 %	0,99 %	4,80 %
2022	3,04 %	6,05 %	-5,84 %	2,78 %	2,87 %	6,30 %
2023	6,03 %	6,25 %	11,75 %	3,38 %	3,80 %	3,40 %
2024	7,32 %	6,40 %	21,65 %	3,33 %	3,67 %	1,80 %
2025	7,94 %	6,40 %	31,68 %	3,05 %	2,95 %	2,40 %

Rendements moyens annualisés

Année	Taux de rendement du fonds avec participation	Taux d'intérêt du barème des participations (TIBP)	Indice de rendement global S&P/TSX	Taux d'intérêt des obligations du gouvernement du Canada de 5 à 10 ans	Taux d'intérêt du CPG de 5 ans	Indice des prix à la consommation
1 an	7,94 %	6,40 %	31,68 %	3,05 %	2,95 %	2,40 %
5 ans	7,05 %	6,23 %	16,09 %	2,76 %	2,85 %	3,73 %
10 ans	6,56 %	6,29 %	12,66 %	2,08 %	2,21 %	2,69 %
20 ans	6,79 %	6,77 %	8,44 %	2,37 %	2,20 %	2,16 %
25 ans	6,98 %	7,11 %	8,08 %	2,82 %	2,43 %	2,16 %
30 ans	7,23 %	7,46 %	9,28 %	3,33 %	2,84 %	2,13 %
35 ans	7,57 %	7,91 %	9,50 %	4,01 %	3,51 %	2,10 %
Écart-type sur 30 ans	1,84 %	1,70 %	15,85 %	2,70 %	2,63 %	1,37 %

Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction du rendement des placements réels du compte des contrats avec participation et du bloc de contrats avec participation. Des améliorations apportées à certaines des composantes peuvent aider à contrebalancer les baisses observées dans d'autres composantes. Par exemple, des améliorations sur le plan de la mortalité peuvent aider à contrebalancer l'effet de la chute des taux d'intérêt sur le rendement des placements. Les données sont en date du 31 décembre de l'année applicable, autres que le taux d'intérêt du barème des participations qui est en date du 1^{er} juillet de l'année applicable. Les rendements moyens sont calculés en utilisant une méthode géométrique. Les résultats du passé ne sont pas garants du rendement futur. Source : Statistique Canada, Banque du Canada, Équitable.

Taux de rendement du compte des contrats avec participation

Le taux de rendement du compte des contrats avec participation représente le rendement des placements au cours d'une année civile. Il nous indique le degré de rendement des placements sur une courte période. La somme d'argent pouvant être générée d'un placement peut changer selon le comportement des marchés.

La valeur des éléments, comme les actions ordinaires et les biens immobiliers, est déterminée en fonction des prix du marché courants. Il s'agit de la valeur que nous obtiendrions pour l'élément d'actif si nous le vendions à ce moment précis. Cette façon de déterminer la valeur d'un actif est appelée « évaluation à la valeur de marché ». L'évaluation à la valeur de marché est une méthode équitable de déterminer la valeur d'un actif. Ces éléments d'actif sont volatils. Par exemple, les fluctuations du marché boursier ont un effet sur les rendements des placements en actions ordinaires et en actions privilégiées. Elles influenceront sur les rendements des titres à revenu non fixe du compte des contrats avec participation. Nous tenons compte du rendement lissé pour ces éléments d'actif au moment d'établir le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP). Ce qui signifie que nous prenons en compte tout changement important des rendements et l'étendons sur une certaine période. Cela nous aide à réduire la volatilité du TIBP.

Pour ce qui est des obligations, nous déterminons leur valeur en les conservant jusqu'à leur échéance. Les obligations offrent un versement d'intérêt fixe et le placement est remboursé à l'échéance. Cela signifie que nous connaissons d'avance le rendement que nous devrions obtenir. Il existe toujours un risque que la société ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à l'échéance. Dans un tel cas, cela influera sur les rendements des titres à revenu fixe du compte des contrats avec participation.

Lorsque les taux d'intérêt sont élevés, les rendements du compte des contrats avec participation augmentent habituellement avec le temps. L'argent qui circule dans des éléments d'actif arrivant à échéance nous permet d'investir lorsque les taux d'intérêt sont plus élevés. Cependant, lorsqu'ils sont faibles, les rendements diminuent avec le temps. En raison de la manière que nous évaluons les éléments d'actif du compte des contrats avec participation, on remarque souvent un décalage entre les changements. Cela se traduit par une plus grande stabilité et moins de fluctuations à la hausse et à la baisse des rendements du compte des contrats avec participation, même si les marchés et les taux d'intérêt changent constamment.

Taux d'intérêt du barème des participations

Le taux d'intérêt du barème des participations est l'un des facteurs que nous utilisons pour déterminer le montant à payer sous forme de participation lié à un contrat avec participation. Il ne s'agit pas du même taux que le taux de rendement du compte des contrats avec participation.

Le taux d'intérêt du barème des participations tient compte du rendement du placement du compte des contrats avec participation. Il atténue ou lisse les mouvements à la hausse et à la baisse que subissent les résultats techniques du compte des contrats avec participation. Il ne comprend pas le revenu de placement des avances sur contrat.

Étant donné que nous lissons les hausses et les baisses, les changements de taux d'intérêt du barème des participations seront décalés des changements de taux d'intérêt et des rendements du compte des contrats avec participation. Si les taux d'intérêt sont faibles, le taux d'intérêt du barème des participations diminue généralement à l'avenir. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, le taux d'intérêt du barème des participations augmente généralement à l'avenir.

Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration.